



Mon agence ma fait une fausse promesse

Par **stitou84**, le **30/07/2013** à **20:01**

bonjour

je suis installé dans un appartement T3 lors de ma visite avec la directrice de l'agence cette dame ma certifié avoir fait un devis pour une fenetre dans la deuxieme chambre car actuellement dans cette chambre nous avons une fausse fenetre (je ne sais pas comment sa s'appel un puit de lumiere en pvc) quand il y a du vent sa fait des grands bruits desagreable elle nous avait dit que le proprietaire fera la fenetre des receptions de quelque loyers afin de pouvoir payer car sa coute chere au bout de 8mois je commence en avoir marre car cela fait 5mois que tous les mois je relance le sujet et qu'elle me dit le proprietaire ne repond pas je me suis rendu sur place cette aprem et elle me dit je ne vous ai jamais dit sa je vous ai dit juste qu'un devis etais etablie mes que le proprietaire n'avait pas dit oui ou non SE QUI EST FAUX!! je suis enceinte de 5mois c'est la chambre de mon bébé je ne peux pas y mettre un bébé ou elle aura le jour tout le temps ds la chambre et pas d'aération comme j'ai dit a l'agence vous n'etes pas dans la loi car un T3 VEUT DIRE 2 CHAMBRE 2fenetre obligatoire je lui dis sinon ses consideré comme T2 + bureau ELLE ME DIT SES SE QUI ETAIT ECRIS DS L ANNONCE SE QUI EST ENCORE FAUX CAR SUR MON BAIL SES ECRIS T3 2CHAMBRE que faire je souhaiterai partir au pire des cas mes je suis maintenant en arret maladie du a ma grossesse et surtout il me faudrait encore un preavis de 3MOIS que faire??? aider moi s'il vous plait

Par **Lag0**, le **31/07/2013** à **10:40**

Bonjour,
Malheureusement, dans cette situation, peu de solutions.

Vous avez visité le logement et accepté celui-ci tel qu'il est, je suppose que l'agence ne vous a jamais écrit une promesse de travaux ?

En revanche, puisque le logement n'est pas conforme par rapport au bail, vous pouvez demander une réduction de loyer proportionnelle au manque de jouissance.

Par **stitou84**, le **31/07/2013** à **15:36**

Merci beaucoup pour cette réponse connaissez vous le texte de loi s il vous plait